

BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

Le budget est un acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice (article L2311 du Code générale des Collectivités Territoriales).

Il comporte deux sections :

- La section de fonctionnement qui retrace les charges et recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité,
- La section d'investissement qui retrace les dépenses et recettes destinées à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité et ayant vocation à l'enrichir

Il est voté par nature avec une présentation croisée par fonction et présente également des opérations en investissement. Il est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature comptable M14.

La présente note a pour objet de synthétiser les principales données du budget.

L'arrivée du Coronavirus « COVID 19 » en Europe début 2020 continue de bouleverser toutes les habitudes de vie et l'impact économique est toujours à ce jour difficilement lisible et prévisible.

Dans ce contexte, l'année 2021 sera encore une année particulière sur tous les plans, que ce soit sanitaire, social, économique, culturel, psychologique...

Il faudra encore faire montre d'efforts, de précautions, de patience, de tolérance et de solidarité.

Les objectifs budgétaires 2021 définis en ce début d'année seront soumis aux éventuelles modifications liées aux décisions nationales et aux adaptations locales nécessaires au besoin.

La recherche perpétuelle de levier d'économie dans la collectivité, est le mot d'ordre de ce nouveau mandat. L'optimisation des services, mais aussi la poursuite de la passation de nouveaux marchés publics avec nos communes voisines permet la rationalisation des dépenses.

Il va sans dire que l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de la collectivité n'est pas à négliger, la prise en compte des nouveaux protocoles sanitaires impacte le budget en matière de ressources humaines, mais aussi avec l'achat des dispositifs de sécurité (gel, masques, dispositifs supplémentaires).

Le maintien d'un service public de qualité est prioritaire, l'offre de service à la population répond à la demande sur le territoire : l'extension des horaires de la halte-garderie, les ACM (accueils collectifs de mineurs), l'accroissement de personnel de nettoyage dans les écoles pour le nettoyage des points de contact.

L'année 2021, devrait, nous l'espérons voir à nouveau des événements culturels et divertissants, l'impact des conditions de réalisations de ces derniers est aujourd'hui inconnu.

La collectivité maintient le niveau d'aide sociale, auprès du CCAS, de l'ACI Ferronnerie d'art, et des associations d'insertion.

Il est bien entendu, que nous maintenons le niveau des subventions pour le monde associatif identique à l'année 2020.

Tout cela sans aucune augmentation de la fiscalité communale, même si la suppression progressive de la taxe d'habitation engendre une nouvelle méthode de calcul des taux pour la taxe foncière à compter de 2021. En effet, seules les communes percevront désormais de la taxe foncière.

Les recettes de Fonctionnement

Ni les dotations, ni les bases fiscales 2021 ne sont connues à ce jour. Aussi, l'Etat ayant assuré que les communes seraient compensées à l'Euro près pour la réforme de la taxe d'habitation, le budget est construit sur des recettes relativement identiques à celles perçue en 2020.

Les dotations

DGF (Dotation globale de fonctionnement) : 1 608 648 €

DSU (Dotation de solidarité urbaine) : 2 012 700 €

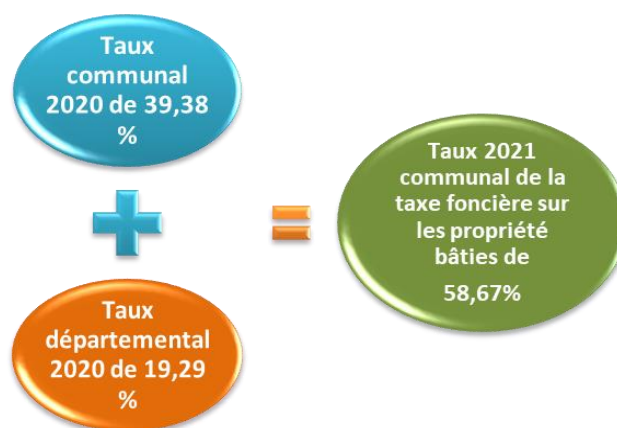
DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : 192 940 €

Pour information, la DNP a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesses des bases d'imposition (effort fiscal).

La fiscalité directe

Produit attendu des Taxes foncières, du montant au titre du coefficient correcteur lié à la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales et des taxes d'habitation sur les résidences secondaires : 4 849 000 €
Les compensations TH et TFPB : 406 600 €

Le taux de la taxe foncière est dépendant de la nouvelle méthode de calcul imposée aux collectivités. Pour 2021 le taux sera calculé selon le schéma ci-dessous :



La fiscalité reversée :

Attribution de compensation : 2 027 721 €

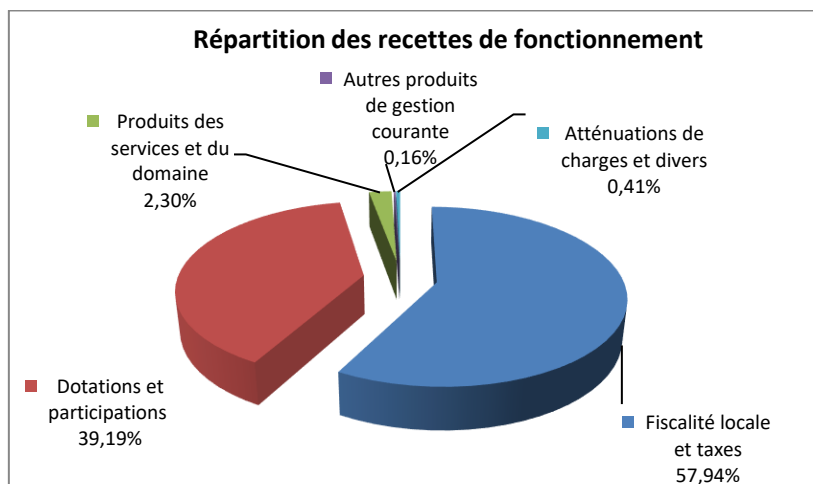
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 228 408 €

Les autres recettes :

D'origine et d'organismes divers (CAF – états – particuliers – taxes), elles sont plus volatiles.

Les organismes comme la Caisse d'Allocations Familiales, financeur du contrat enfance jeunesse, devrait maintenir son soutien financier pour faire face aux difficultés d'organiser les accueils des enfants.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation est prévue à hauteur de 120 000 €.



Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses courantes (chap 011) :

Les dépenses courantes augmentent par rapport au budget 2020 (10,27%) et représentent 25,94% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les postes les plus importants concernent les fluides (chauffage, électricité), les dépenses d'entretien et de nettoyage renforcées avec la crise sanitaire, les maintenances, les transports collectifs (restauration scolaire, écoles).

Pour faire face à la crise sanitaire, en février 2021, la commune a distribué dans les écoles élémentaires des masques aux enfants.

Les dépenses de personnel (chap 012) :

Les dépenses de personnel augmentent de 4,90 % par rapport au BP 2020 et représentent 61,69 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il n'y a aucune augmentation prévue du point d'indice.

Les autres dépenses de gestion courante (chap 65) :

Elles représentent 11,02 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en diminution de 12,47 % par rapport au budget 2020.

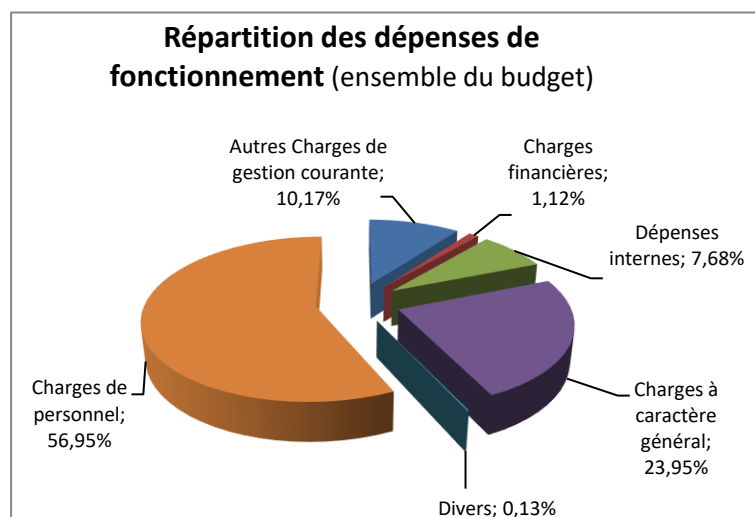
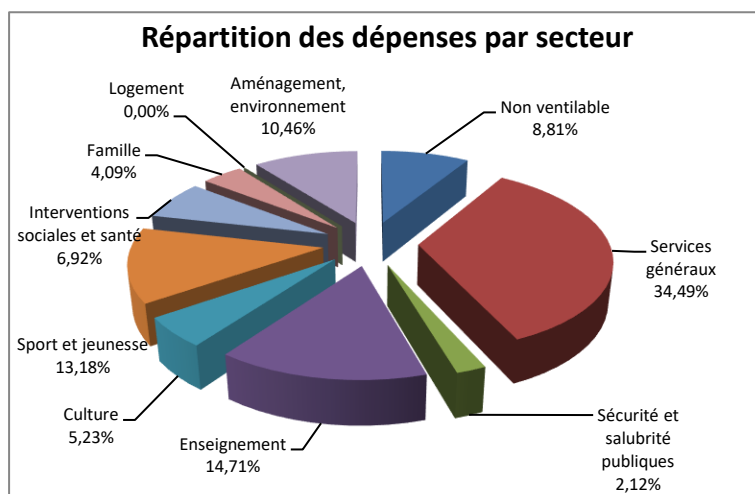
Cette diminution est due à la participation attribuée au CCAS qui repasse à son niveau normal à hauteur de 500 000 €.

Le montant global inscrit pour les subventions aux associations est maintenu par rapport à 2020. Les dossiers seront examinés au cas par cas afin de mieux tenir compte des besoins de chaque association compte tenu de la crise sanitaire et des conséquences sur leurs possibilités d'action dans la vie communale.

Les charges financières :

Représentent les intérêts d'emprunts qui diminuent de 16,58 % par rapport à 2020, la commune n'ayant pas souscrit d'emprunt en 2020.

La part de ces charges dans les dépenses réelles de fonctionnement est de 1,21 %.



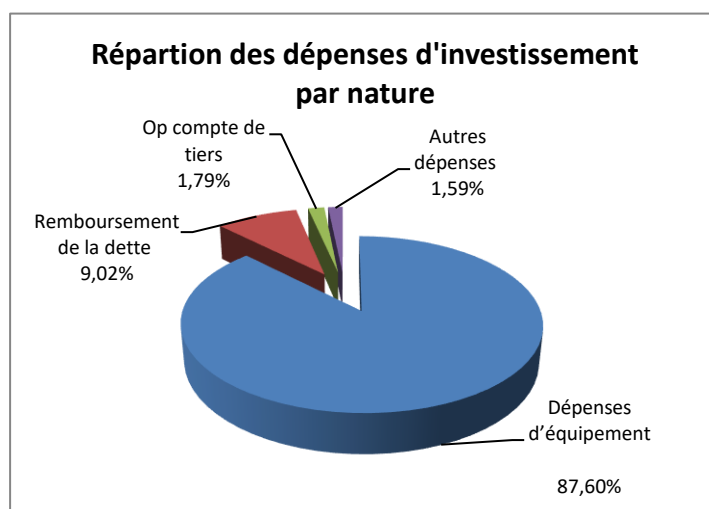
Les dépenses d'investissement

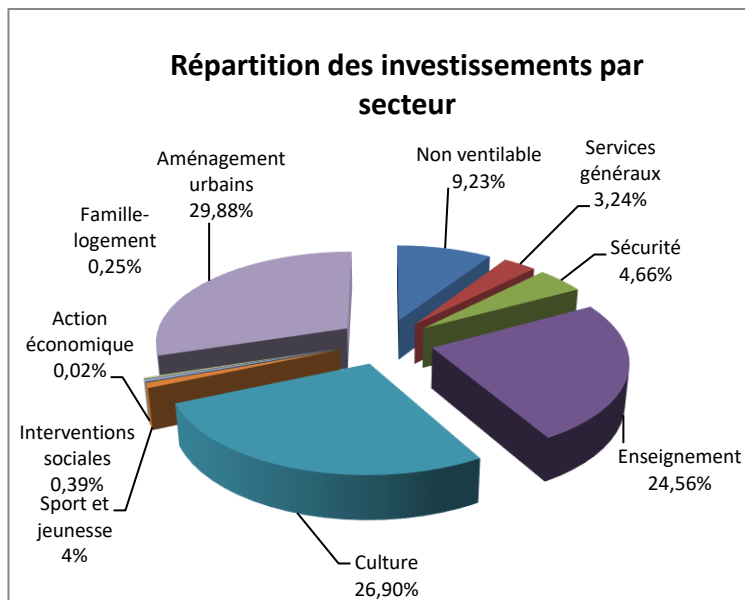
La crise sanitaire a ralenti la réalisation des investissements durant l'année 2020 et à compter de 2021, la collectivité souhaite lancer son plan prévisionnel d'investissement afin de disposer d'une meilleure lisibilité des projets qui pourront être réalisés durant le mandat.

		2021		2022	2023
Axe	Programme	REPORTS 2020	BP		
Les moyens opérationnels		111 099,76	584 534,00	421 760,00	30 000,00
	Matériel	56 180,17	160 294,00	49 560,00	-
	Mobilier	6 125,49	34 880,00	5 000,00	-
	Matériel roulant		35 100,00	-	-
	Informatique	36 184,00	32 930,00	30 000,00	30 000,00
	Réhabilitation et équipement des bâtiments	11 290,10	321 330,00	174 000,00	-
	Réalisation d'un CTM rue Vermersch	1 320,00	-	163 200,00	-
La sécurité et tranquillité publique		17 333,79	457 450,00	141 200,00	70 000,00
	Vidéoprotection	14 400,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
	Installation d'un bureau de police central	-	238 950,00	-	-
	Sécurité routière	2 933,79	148 500,00	71 200,00	-
Lutte contre l'artificialisation des sols			1 850 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Création d'une salle multimodale à dominante culturelle		1 850 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
L'accès au sport		2 916,00	40 830,00	14 000,00	-
	Restructuration du complexe		-	14 000,00	-
	Rénovation des salles de sports		29 130,00	-	-
	Equipements du complexe	2 916,00	11 700,00	-	-
Cadre de vie et espaces publics		233 333,20	1 669 497,78	713 376,00	372 249,00
	ANRU	27 945,21	17 102,78	-	-
	PNRQAD	119 486,60	277 745,00	188 376,00	72 249,00
	Extension du Parc Jean DUSSENE	-	-	225 000,00	-
	Travaux d'office, biens sans maître, péril imminent	15 261,00	125 500,00	-	-
	Aménagement du cimetière paysager	987,31	25 000,00	-	-
	Réalisation de parkings	24 450,00	969 000,00	-	-
	Opérations d'urbanisme	44 792,08	19 550,00	-	-
	Aménagements de terrains	-	26 200,00	122 400,00	-
	Réhabilitation des voiries 2021/2026	411,00	209 400,00	300 000,00	300 000,00
L'éducation		1 055 893,40	668 000,00	300 000,00	-
	Reconstruction de l'école Georges Germy	1 048 640,36	400 000,00	300 000,00	-
	Extension / Reconstruction de l'école Maternelle	-	115 000,00	-	-
	Installation d'un second Point de restauration scolaire	-	-	-	-
	Matériel et mobilier	7 253,04	3 000,00	-	-
	Le numérique à l'école		150 000,00	-	-
Le développement durable		100 660,08	52 202,80	51 600,00	51 600,00
	Amélioration de l'éclairage public	100 660,08	52 202,80	51 600,00	51 600,00
Le développement économique		1 500,00	-	-	-
	Les aides au commerce	1 500,00	-	-	-
		1 522 736,23	5 322 514,58	2 641 936,00	1 523 849,00

- **Aménagement du cimetière** : Dans la suite de l'étude menée en 2017 et la première phase de travaux réalisée en 2018-2019, des aménagements pour un montant de 25 000€ se poursuivent en 2021.
- **Informatique et numérique** : Dans le cadre du plan de relance de l'état, nous nous sommes inscrits dans la démarche en partenariat avec l'éducation nationale pour équiper les 40 classes élémentaires de la commune de matériel numérique innovant pour un montant d'environ 150 000€ avec un taux de financement de l'état pouvant aller jusqu'à 70% (soit un financement de l'état de plus de 100 000€).
- **Réhabilitation des voiries communales et création de parkings** : la commune prévoit la réalisation du parking rue du 8 mai pour répondre aux besoins de stationnement à proximité de l'école de musique, du DOJO Intercommunal et du complexe sportif. La maîtrise d'œuvre travaille actuellement à la réalisation du dossier de consultation des entreprises. Un dossier de DETR est déposé auprès des services de l'état pour un montant de 40 000€.
- **Réhabilitation préau école de musique** : La réalisation du parking rue du 8 mai permettra d'intégrer la réfection du parking de l'école de musique ainsi que le préau attenant. De plus un dossier au titre de l'agence de l'eau nous permet d'obtenir une subvention pour la récupération des eaux de pluie en tamponnement à la parcelle pour un montant de 100 000€.
- **Sécurité routière** : l'aménagement de plateaux surélevés et la pose de feux tricolores devant l'école Marcel CABY permettront de sécuriser les enfants et les parents dans cette zone. Deux financements du Département du Nord d'un montant total de 43 000€, soit 25 000€ pour les plateaux et 18 000€ pour les feux tricolores.
- **Aménagement du complexe sportif** : Des travaux d'étanchéité de la toiture de la salle « Maxime Draux » sont prévus durant cette année, une protection « pare-ballon » viendra sécuriser un nouvel éclairage LED dans le bâtiment. Une mise en conformité de l'alarme incendie est aussi à l'ordre du jour des travaux de cette salle.
- **Réfection des voiries** : En parallèle de la réalisation des parkings, un montant est alloué à la réfection des voiries afin de continuer le programme récurrent de rénovation des routes. Cela permet chaque année, de rénover une partie des 40 kms de voirie dont dispose la commune.
- **Réfection, isolation thermique et acoustique de la toiture de la cantine du centre « les petits chefs »** : pour un montant estimé à 150 000€, un dossier de subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) a été déposé auprès des services de l'état (environ 50 000€)
- **Installation de vidéosurveillance** : Le programme d'installation de caméras sur l'ensemble de la commune engagé chaque année depuis 2017 se poursuit en 2021. Un investissement d'environ 70 000€ est prévu pour créer des nouveaux sites de vidéo surveillance (rue du 8 mai et aux abords du collège...) un financement par le biais d'un dossier FIPD (fond interministériel de prévention de la délinquance) permettra de réduire le coût des dispositifs.
- **Investissements divers** : Un montant forfaitaire d'investissement est déterminé annuellement pour les besoins des différents services (mobilier, matériel informatique, matériel technique divers, véhicules).
- **Acquisitions de terrains et bâtiments** :
 - ✚ Régularisation d'une opération foncière de 1970, Place de la république : 120 000€ (protocole d'accord en cours)
 - ✚ Acquisition du Magasin Lidl, pour la transformation en salle des fêtes multimodale à dominante culturelle pour un montant de 1 700 000€ ttc plus les frais annexes à l'acquisition (frais de notaire...)
 - ✚ Acquisition d'une cellule commerciale : Une convention est signée pour acquérir un local de 92 m2 au lieu de 80 m2 en pied d'immeuble pour la police municipale (coût : 220 800 €).
L'acquisition aura lieu durant le premier semestre 2021.

- **Déficit d'opération commerciale** : L'ACT (agence de la cohésion et des territoires) est chargée de la commercialisation des différentes cellules à vocation commerciale.
La ville de Vieux-Condé et Valenciennes Métropole participent au déficit commercial de l'opération à hauteur de 50 % chacun du reste à charge. (75 000 € à charge de la commune répartis de 2016 à 2020)
- **PNRQAD** :
 - **Gambetta-Dervaux** : Opération sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole pour les VRD et Partenord Habitat pour la construction des logements et cellules commerciales.
La première phase de construction a démarré en 2018 et les premières livraisons ont eu lieu en 2020 avec les logements pour personnes âgées.
Le reste à charge ville de l'opération est de 664 820 €. (65 205 en 2015 ; 108 675 en 2016 ; 130 410 € en 2017 ; 220 320 € en 2021 ; 140 210 € en 2022)
Les premiers commerces sont livrés en ce début d'année 2021. L'aménagement par les commerçants est en cours.
 - **Béluriez entrée de ville** : Les travaux de construction ont démarré en 2019. La livraison est prévue pour le second semestre 2021. (Incidence de la COVID)
Ces nouvelles constructions/réhabilitations réalisées par la SIGH représentent 13 logements neufs et deux réhabilités (reste à charge ville 57 425 € sur 2021).
- **Modernisation de l'éclairage public** : Le marché de performance énergétique est attribué depuis juillet 2016 pour 8 ans. L'entreprise a réalisé les principaux travaux de juillet 2016 à juillet 2019 permettant d'obtenir une économie sur la consommation électrique avec des installations sécurisées. Il est prévu 100 000€ en 2021 puis 51 600 d'investissement annuel jusqu'à la fin du marché.
- **Déconstruction/reconstruction de l'école du Mont de Péruwelz** :
La première phase de l'école a été livrée en novembre 2019, la seconde phase a été initiée durant l'année 2020 avec l'incidence liée à la crise sanitaire actuelle, les délais de livraison des phases suivantes ont été décalés. L'estimation de l'opération globale est de 4 400 000 € TTC.
La communauté d'agglomération de Valenciennes finance ce projet via le fonds de soutien aux investissements locaux à hauteur de 817 588 €. Un financement de l'Etat pour la première phase de 199 023 € au titre de la dotation de soutien aux investissements locaux est également validé.
Pour la deuxième phase une subvention de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) d'un montant de 197 450 € nous a été signifiée.

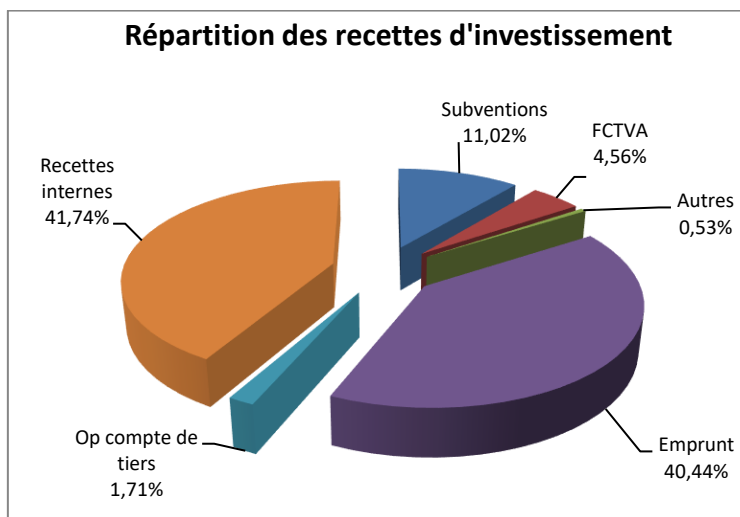




Les recettes d'investissement

Les efforts réalisés par la collectivité pour maîtriser ses dépenses lui permettent de financer une grande partie de ses investissements.

Le fonds de compensation de TVA est estimé à 343 998 € (le pourcentage du FCTVA est de 16,404% du montant TTC de certaines dépenses d'investissement).



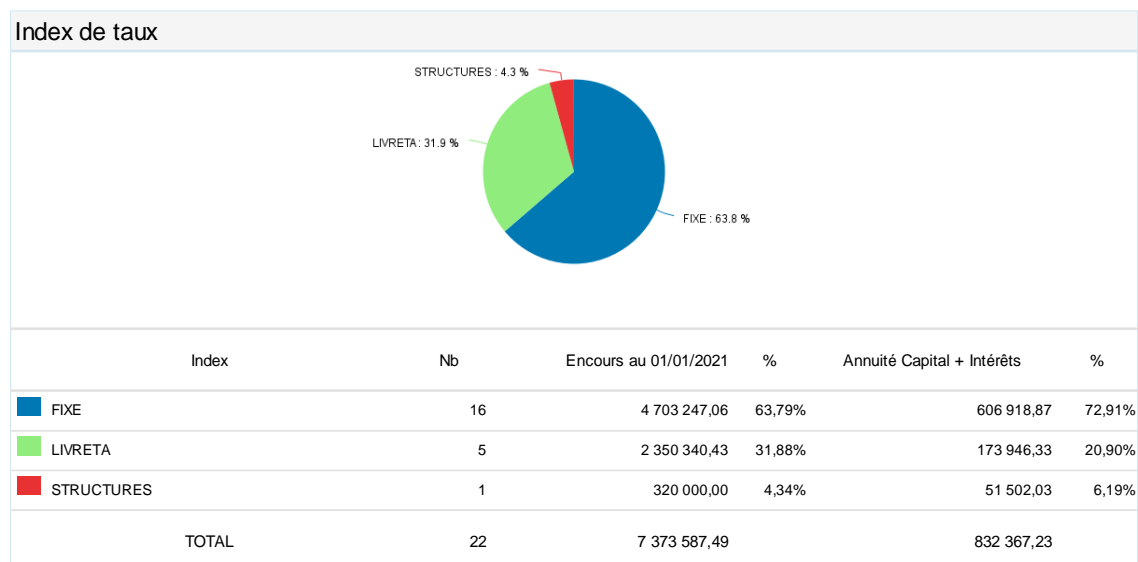
La dette

L'encours de la dette de la collectivité au 1^{er} janvier 2021 est de **7 373 587,49 €**

Soit 707,23 € par habitant

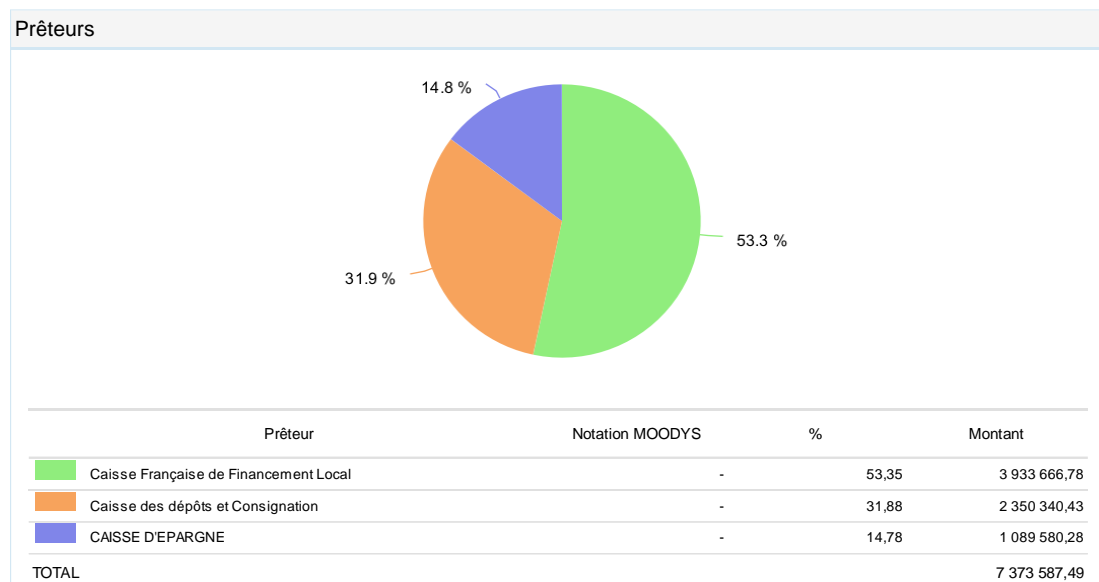
La moyenne de la strate au 31/12/2019 est de 850 € - source DGCL.

Répartition selon l'index de taux



© Seldon Finance - 2021

Répartition par prêteurs



© Seldon Finance - 2021

Le classement selon la charte GISSLER

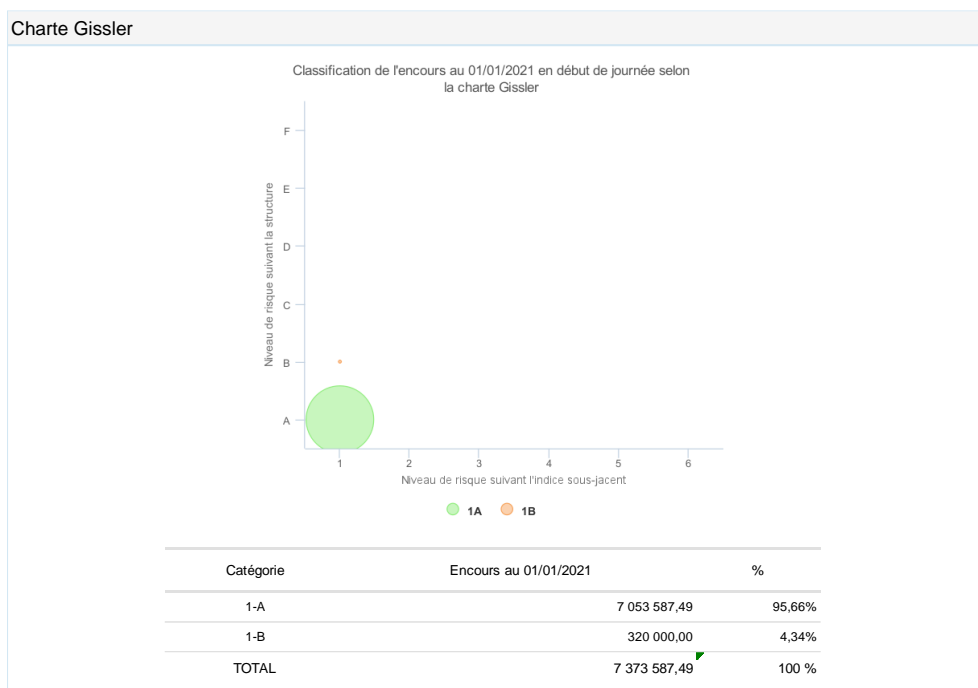
Pour mieux appréhender les risques, les emprunts sont classés selon une typologie dite charte GISSLER qui cumule un classement :

- Indice de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé)
- Structure de taux de A (risque faible) à F (risque élevé)

Le tableau ci-dessous récapitule les montants et le nombre d'emprunts de la commune pour chaque typologie.

Les emprunts de la commune sont répartis sur des risques faibles pour :

- **95,66 % en catégorie 1-A (Indice en euros, taux fixe simple)**
- **4,34 % en catégorie 1-B (Indice en euros, Barrière simple, pas d'effet levier)**



Pour 2021, la réalisation des projets d'investissement nécessitera le recours à l'emprunt à hauteur de 3 050 000 €. Des dossiers sont cependant en cours pour obtenir des financements complémentaires permettant de réduire ce recours à l'emprunt.

La situation financière saine de la collectivité permet de réaliser un partenariat serein avec les financeurs pour la souscription des emprunts.

Le remboursement du capital d'emprunt pour 2021 est de 680 000 €.

LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BOUCAUT »

Le budget annexe identifie l'opération qui porte sur la viabilisation et la cession de terrains situés devant la résidence autonomie rue BOUCAUT. Cette année, seules des écritures comptables de gestion de stock pour ordre sont prévues. Cela dans la mesure où le règlement définissant les règles de fonctionnement urbanistiques de la zone devra être définie cette année afin de disposer de tous les outils nécessaires à la cession dans de bonnes conditions l'an prochain.

Le budget s'élève à 120 000 € en fonctionnement comme en investissement.